Préparation et examen AIPR Opérateur

PROMEO

Formations Réglementaires

05/12/2025

Public et prérequis

Personnel chargé de conduire des engins de chantier.
Personnel chargé d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT.

Maîtriser les calculs de base et la langue française (orale et écrite)

Les objectifs

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique. S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Exposés

Entraînement au QCM

Validation et certification

Attestation de compétences AIPR

Outils pédagogiques

Utilisation de PC

Contenu de la formation

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

Analyse des réponses Marquage – Piquetage au sol Cartographie

Procédures exécutants avant les chantiers

Procédure DT- DICT

Compétences des personnels

Guide technique : présentation et mode d'emploi

Lecture des indices et affleurants

Travaux sans tranchée

Au cours du chantier

Arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire

Dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage

Opérations sur chantier

Cas particuliers des travaux urgents

Modalité d'évaluation

RÉFÉRENCE

REGL0051

CENTRES DE FORMATION

Senlis, Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin, Soissons, Amiens, Friville

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour / 7 heures

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Promeo

- 60 ans d'existence
- Une communauté de 3 100 alternautes
- 24 000 stagiaires formés par an
- 3 500 entreprises qui nous font confiance
- Un accompagnement personnalisé et un contact dédié
- L'expertise professionnelle de tous nos formateurs
- La diversité des diplômes sous accréditation par des partenaires de renom
- Une pédagogie active
- Des infrastructures technologiques et un environnement stimulant

Amiens - 03 22 54 64 00 Beauvais - 03 44 06 15 20 Compiègne - 03 44 20 70 10 Friville - 03 22 60 20 20 Saint-Quentin - 03 23 06 28 88 Soissons - 03 23 75 65 75

Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'une attestation de compétence AIPR

Amiens - 03 22 54 64 00 Senlis - 03 44 63 81 63 Beauvais - 03 44 06 15 20 Compiègne - 03 44 20 70 10 Friville - 03 22 60 20 20 Saint-Quentin - 03 23 06 28 88 Soissons - 03 23 75 65 75